



Projet des petits réseaux d'alimentation en eau potable

Séance sur les petits réseaux d'alimentation en eau potable à la Conférence de l'Association canadienne de santé publique

Toronto, 15 juin 2010

Les Centres de collaboration nationale en santé publique (CCNSP) ont organisé une séance lors de la Conférence de l'Association canadienne de santé publique le 15 juin 2010 à Toronto à laquelle ont participé les praticiens et les responsables des politiques concernés par les petits réseaux d'alimentation en eau potable. L'objectif de la séance était de présenter les dernières activités des six centres de collaboration nationale et d'entendre les commentaires et les idées des participants sur les projets à venir.

Environ 20 personnes y ont participé. Il s'agit de médecins-conseils en santé publique, d'inspecteurs en santé publique, de praticiens travaillant auprès des collectivités des Premières nations et d'étudiants.

Mona Shum, directrice du Centre de collaboration nationale en santé environnementale (CCNSE) et coordonnatrice du projet collectif a fait une présentation de 20 minutes sur les dernières nouvelles du projet collectif du CCNSE sur les petits réseaux d'alimentation en eau potable (PRAEP). Cette présentation se trouve sur le site Internet du CCNSE, pour la consulter visitez : http://ccnsp.netedit.info/docs/CPHA2010SDWSsession_FR.pdf

Les participants ont ensuite été invités à participer à une table ronde à la table d'un des six CCN pendant 20 minutes et à prendre part à trois tables au total. Chaque CCN avait des questions particulières à propos des projets actuels et planifiés.

Principaux points à retenir de toutes les tables rondes des CCN :

Lacunes/problèmes

- Le fardeau de la maladie provoquée par les petits réseaux d'alimentation en eau est inconnu. Ces réseaux posent-ils réellement problème? La sous-déclaration est un problème.
- La surveillance des petits réseaux peut présenter des lacunes parce que la législation est différente dans chaque province et parce que plusieurs organismes peuvent être responsables de petits réseaux de tailles variées. Il est difficile d'établir des liens entre les autorités municipales et celles qui sont responsables de l'environnement ou de la santé publique; leurs responsabilités, leur surveillance, leurs lignes directrices, etc. sont diverses et fragmentées.
- Certaines maladies potentiellement d'origine hydrique sont à déclaration obligatoire dans de nombreuses provinces, mais chaque province possède sa propre définition des cas et ses critères de déclaration.
- Il est nécessaire d'établir davantage de connexions entre les différentes régions/les médecins-hygiénistes, dans les réserves hors réserves, dans les collectivités des Premières nations et avoisinantes. C'est particulièrement important pour les très petits réseaux (p. ex., <14 raccordements).

- La diminution ou la faible importance de l'assiette fiscale des collectivités rurales et le peu d'argent dont ces collectivités disposent pour commencer à faire quoi que ce soit constituent un problème courant. Souvent, système de distribution d'eau non traitée est en place, mais il ne permet pas de fournir de l'eau potable.
- La communication sur les risques est problématique — sensibiliser les personnes aux maladies d'origine hydrique possibles causées par des agents pathogènes plutôt que par des produits chimiques. Il faut informer les personnes que ce qui est souvent considéré comme une maladie d'origine alimentaire peut être d'origine hydrique.

Activités suggérées par les participants

- Étudier la possibilité d'inclure les puits privés dans le projet des CCNSP.
- Examiner l'Ontario comme un exemple de cas d'amélioration de la situation après Walkerton. En Ontario, à cause de la Loi ayant trait à la salubrité de l'eau potable, les responsabilités en matière de santé publique sont plus grandes, il y a des lignes directrices en cas de mauvaises conditions hydriques, des modèles d'avis ébullition de l'eau, des tests de produits chimiques, de sodium, de coliformes totaux et d'E. coli.
- Obtenir des informations sur le fardeau des maladies d'origine hydrique et inclure les milieux et les autres facteurs contributifs.
- Utiliser une étude de cas d'intervention à l'échelle municipale ou de modification de politique afin de documenter la façon dont les changements ont été apportés.
- Organiser un dialogue délibératif réunissant les acteurs de plusieurs secteurs. Il serait intéressant de combiner différents secteurs dont les domaines de responsabilité se chevauchent afin de discuter des normes dans leur territoire de compétence respectif et de déterminer les lacunes.
- Analyser les lacunes relatives au territoire de compétence en examinant les organismes et ministères responsables, les normes et les tailles des réseaux (nombre de raccordements).
- Synthétiser les différentes normes concernant les nitrates au Canada et à l'étranger.
- Rassembler l'information pour vérifier si les avis d'ébullition de l'eau sont efficaces pour réagir aux épisodes de faible pression, par exemple, déterminer le risque réel. Quelles sont les caractéristiques des épisodes qui augmentent les risques? À quel moment un avis d'ébullition de l'eau est-il justifié?
 - Rassembler les outils des autorités sanitaires destinés à réagir aux épisodes de faible pression, évaluer l'efficacité des outils et de la communication des risques.
 - Produire des modèles de fiches d'information et de réponse (avis d'ébullition de l'eau plutôt qu'avis concernant la qualité de l'eau potable — à quel moment chacun est-il nécessaire?)
- Examiner les nouvelles technologies de traitement. Fournir un service comme celui de Consumer Reports sur les technologies de traitement de l'eau – Qu'est-ce qui fonctionne? Existe-t-il une certification?
- Dresser une liste de trousse d'essais précises et abordables.

Activités de diffusion suggérées pour les CCN

- Liens avec les ressources de la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande a réalisé plusieurs bonnes expériences en matière de PRAEP. Un des exemples à trait à la façon de mettre en œuvre des normes cohérentes qui respectent les lois. Le site Internet du ministère de la Santé de la Nouvelle-Zélande contient plusieurs ressources en ligne. Ce pays a aussi mis en place un programme d'aide aux immobilisations pour moderniser les réseaux (l'accès au financement dépend du processus d'inspection).

- Diffuser des informations aux inspecteurs en santé publique dans le cadre de leur formation et des programmes de mise à jour des connaissances.
- Partager les leçons apprises sous forme de récits.
- Utiliser les formateurs itinérants pour diffuser des informations juridiques aux collectivités des Premières nations.
- Rassembler des outils de communication des risques destinés aux praticiens : 1) pour aider les personnes à reconnaître que l'eau est une source potentielle de maladie; 2) Pour informer les personnes que souvent, ce que l'on pense être une maladie d'origine alimentaire est en fait une maladie d'origine hydrique; 3) Informer les personnes sur les avis ou les ordres d'ébullition de l'eau, etc.
- Informer les praticiens sur la nécessité d'inclure des questions sur l'eau dans la surveillance des maladies (p. ex., lors des visites de médecins).

Pour plus de renseignements sur ce projet :

www.ccnspp.ca